

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 16/2021

**Objet : Installation de l'antenne  
météorologique de détection du  
risque de grêle à la déchetterie  
d'Eyragues – Publicité préalable à  
l'occupation du domaine public**

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le  
Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION,  
dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la  
loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 février 2021.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.  
Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.  
Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-  
Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT  
Sylvie.  
Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.  
Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.  
Pour la Commune de MAILLANE : LECOUFFRE Eric, MARÈS Frédérique.  
Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne.  
Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.  
Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.  
Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.  
Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.  
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.  
Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*),  
AMIEL Cyril (*absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir  
à DIET-PENCHINAT Sylvie*).  
Pour la Commune de MOLLEGES : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).  
Pour la Commune de NOVES : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).  
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

**EXCUSÉS :**

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-Président délégué à l'Aménagement Rural expose que l'Association de Protection des Cultures, qui regroupe des agriculteurs des 13 communes, contractualise avec la société SERELYS, basée à Rousset, pour déployer sur le territoire son outil de détection du risque de grêle, à travers l'installation d'une antenne météo à la déchetterie d'Eyragues et l'abonnement à l'application de SELERYS, financé à 100% par TPA, 25 000 euros par an, depuis 2019.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE DU 4 MARS 2021**

L'antenne est actuellement installée, à titre d'essai, sur le site de la déchetterie d'Eyragues

Afin de permettre la poursuite de cette occupation du domaine public, il convient de conclure une « convention d'occupation temporaire », soumise à publicité préalable.

La procédure de publicité à mettre en œuvre est dite allégée, caractère justifié par la manifestation spontanée de l'entreprise, la possibilité d'installer plusieurs activités de même type sur le site, la courte durée de la convention (4 ans proposé).

Il convient également de délibérer sur le montant de redevance à appliquer, proposé à 800 €.

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation, proposée à 800 €,
- **AUTORISE** le lancement de la publicité d'un mois préalable à occupation du domaine public qui sera effectuée sur le site internet de l'agglomération.

Membres en exercice :	42	Votes pour :	41	Abstentions :	0
Votants :	41	Votes contre :	0		

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 4 mars 2021,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

